



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2017-02-06

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 06 février 2017, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Michaël Laplante**, conseiller poste numéro 1
Monsieur Mathieu Desmarais, conseiller poste numéro 2, est absent
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4, est absent
Monsieur **Tony Couture**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Rés. 17-02-014

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Rés. 17-02-015

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets. Le point suivant est ajouté au varia : Approbation d'offres de services professionnels d'un arpenteur-géomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 17-02-016

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie



N° de résolution
Rés. 17-02-017

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Approbation de la liste des comptes du mois de janvier 2017

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le journal des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu des règlements 530-2007 et 570-2012 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences, le Conseil prend acte des comptes payés, des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la liste des comptes du mois de janvier 2017 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 87 762.68\$;

QUE les comptes payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rôle général de perception 2017

Conformément aux dispositions des articles 1001 et suivants du *Code municipal du Québec*, le Directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rôle général de perception pour l'année 2017 réalisé en conformité avec le règlement numéro 603-2016 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2017. Conformément à la loi, l'avis public a été affiché et l'envoi des comptes de taxes a été effectué.

Le conseil en prend acte.

Rés. 17-02-018

Approbation de l'état des taxes municipales impayées

ATTENDU qu'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit préparer une liste des personnes endettées en son endroit ;

ATTENDU que l'état des taxes impayées envers la municipalité est soumis à ce Conseil ;

ATTENDU qu'une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, mais qu'avant la vente pour taxes de ces propriétés, un dernier avis a été envoyé par courrier recommandé aux propriétaires dont les soldes sont passés dus 2 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

QUE le Conseil approuve l'état des taxes impayées daté du 30 janvier 2017, liste des personnes endettées envers la municipalité déposée et jointe en annexe à la présente résolution ;

QUE la liste des propriétés mises en ventes pour taxes impayées soit inscrite à l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 17-02-019

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2016

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a confirmé une compensation de



N° de résolution
ou annotation

Rés. 17-02-020

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

78 753\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée d'une annexe identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton atteste de la véracité des frais encourus et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Club Lions Acton Vale, invitation à la soirée personnalité de l'année

Le conseil en prend acte.

Fédération canadienne des municipalités (FCM), offre d'adhésion de membre

Le conseil en prend acte.

Demande d'utilisation du terrain de balle pour une ligue de balle-donnée pour adultes

ATTENDU la demande de l'organisateur M. Simon Rainville afin d'utiliser, sans frais, le terrain de balle de la municipalité pour y tenir une ligue de balle-donnée pour adultes les lundis et mercredis soirs du mois de mai à août 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu :

QUE la municipalité autorise la tenue de la ligue sur son terrain et donne accès sans frais aux infrastructures des loisirs de la municipalité à l'organisateur (terrain de baseball et bloc sanitaire) ;

QUE le travail nécessaire à l'entretien et à la préparation du terrain (grattage du terrain, traçage des lignes, pose des buts, etc.) soit la responsabilité de l'organisateur et que la municipalité s'engage à lui fournir les équipements nécessaires à cette fin ;

QUE si l'organisateur demande à ce que la municipalité réalise le travail nécessaire à l'entretien et à la préparation du terrain, celui-ci sera facturé selon les taux indiqués au règlement de taxation ;

QUE l'organisateur soit responsable des infrastructures municipales, responsable de tout dommage causé par lui ou ses représentants dans le cours ou à l'occasion des parties et il tiendra la municipalité indemne de tout dommage, préjudice, responsabilité et dépens résultant de réclamation, poursuite, ou recours judiciaire en raison des présentes ;

QUE la présente résolution n'engage nullement ou ne lie la municipalité d'aucune façon auprès de l'organisateur et la municipalité peut y mettre fin en tout temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h08 et se termine à 20h13. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Rés. 17-02-021

Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison de produits pétroliers (appel d'offres # 2017-01)

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation auprès de 5 entreprises et le résultat de l'ouverture des soumissions du 1^{er} février 2017 :

- Les Énergies Sonic : 67 129,30\$;

ATTENDU la recommandation du responsable de l'appel d'offres quant à la conformité de la soumission déposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu que la municipalité adjuge le contrat à Les Énergies Sonic pour les années 2017, 2018 et 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 17-02-022

Fin du lien d'emploi avec le préposé aux travaux publics

Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu d'approuver le congédiement de M. François Lévesque, préposé aux travaux publics. La fin du lien d'emploi a pris effet le 18 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Demande au conseil

Rés. 17-02-023

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 7966-03-5471

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec* ;

ATTENDU que le demandeur, monsieur Gilles Patenaude, est propriétaire des lots 1 959 615 (matricule 7866-70-6941) et 1 959 619 (7966-03-5471) ;

ATTENDU que le demandeur procède à une demande d'autorisation pour l'aliénation afin de vendre le lot 1 959 619 qui possède une autorisation à une fin autre que l'agriculture de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (# 407038) pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de février 2017, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu que le conseiller poste numéro 4, M. Pierre Dufort, soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Augmentation annuelle de la rémunération des membres du conseil municipal

ATTENDU que le règlement numéro 05-11-503 fixant la rémunération des membres du conseil municipal stipule que la rémunération est indexée à la hausse pour chaque exercice financier ;

ATTENDU que l'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada établi par *Statistique Canada* ;

ATTENDU que le conseil juge que l'augmentation du taux de l'IPC établi à 1,4% pour l'année 2016 est peu élevée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'augmenter de 2,00% la rémunération pour l'année 2017 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Rés. 17-02-024

Rés. 17-02-025



N° de résolution
ou annotation

Rés. 17-02-026

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dépôt de la liste des contrats octroyés par la municipalité pour l'année 2016

La liste des contrats conclus comportant une dépense d'au moins 25 000\$ par la municipalité en 2016 est déposée au Conseil. Cette liste est disponible sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Le conseil en prend acte.

Augmentation annuelle de la rémunération des employés municipaux

ATTENDU qu'à chaque début d'année civile, le conseil indexe le taux horaire des employé(e)s de la municipalité ;

ATTENDU que l'indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) selon l'*Indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada* établi par Statistique Canada ;

ATTENDU que le conseil juge que l'augmentation du taux de l'IPC établi à 1,4% pour l'année 2016 est peu élevée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'augmenter de 2,00% la rémunération pour l'année 2017 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Embauche pour le poste de coordonnatrice aux loisirs

Le point est reporté à la prochaine séance.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de novembre 2016 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Les rapports n'étant pas encore disponibles, ils seront donc déposés à une prochaine séance.

Aucune pause n'est prise.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt des correspondances du mois de janvier 2017

- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : Votre part de la ristourne historique de 5 000 000\$.
- Opération nez rouge : Remerciements pour la campagne 2016.
- Association canadienne des maîtres de poste et adjoints : Recommandation pour le service bancaire postal.
- Chambre de commerce de la région d'Acton : Bulletin de mise en candidature 2017.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil prend acte des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de janvier 2017

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de janvier 2017

Le procès-verbal n'étant pas encore disponible, il sera donc déposé à la prochaine séance de ce conseil.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de décembre 2016

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement adopté.

20. Varia

Rés. 17-02-027

Approbation d'offres de services professionnels d'un arpenteur-géomètre

Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu d'approuver les offres de services professionnels du 03 février 2017 préparées par Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, au montant avant taxes estimé à 6 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h25 et se termine à 20h30. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Rés. 17-02-028

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu de lever l'assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier